

Reims, le 8 décembre 2014

La Directrice de l'ESPE de l'académie de
Reims

à

SE-Unsa académique de REIMS
Maison des Syndicats
15 boulevard de la Paix
BP 30149
51055 REIMS Cedex

.....

OBJET : Situation des stagiaires DU.

Monsieur,

Dans votre courrier du 24 novembre, vous me sollicitez à propos de la situation des stagiaires DU sur les points suivants :

- Concernant les 3 dossiers à rendre, vous nous rapportez que des stagiaires affirment ne pas avoir de temps pour les rendre et manquer d'information.

Le cadrage de l'évaluation de ces 3 dossiers a été diffusé aux étudiants le 10 novembre dans sa version définitive, il est disponible en ligne (vous en trouverez un exemplaire joint).

- A propos de la charge de travail, vous précisez que dans certains ESPE le travail peut être rendu à deux.

Notre ESPE a fait un travail considérable pour limiter à 3 travaux de 10 pages environ l'évaluation de 10 EC qui devraient normalement donner lieu chacun à une évaluation. Pour alléger encore le travail nous avons simplifié la demande du dossier 2 en ne demandant aux stagiaires qu'une seule des trois disciplines au choix, comme c'était déjà le cas pour les autres dossiers. Tous ces dossiers s'appuient sur des enseignements réellement réalisés par les stagiaires dans leur classe, nous ne demandons pas de travaux qui ne soient tirés de la pratique. Dans ces conditions il est impossible de rendre le travail à plusieurs. L'évaluation ne peut donc être qu'individuelle.

Par ailleurs, beaucoup de DU n'ont pas tous les EC à suivre. Ainsi, ils ne rendent donc pas tous les 3 dossiers, mais seulement les dossiers attachés aux EC qu'ils suivent.

